



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N° 46 / 2024
DU 25 MARS 2024**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – FRANCK LEBOSSÉ – DIRECTEUR CLIMAT ET ÉNERGIES

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 6 juillet 2020 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire, du conseil communautaire du 27 septembre 2021, portant élection d'un vice-président et du conseil communautaire du 23 mars 2023, portant élection d'un membre du bureau communautaire,

Vu l'avis favorable des comités techniques de Laval Agglomération et de la ville de Laval sur la nouvelle organisation de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Considérant l'organisation de la direction du département des mobilités durables et du service commun finances et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Franck Lebossé, statutaire dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, directeur climat et énergies nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Franck Lebossé, directeur climat et énergies, à l'effet de signer :

Volet administratif :

- toute correspondance administrative courante non susceptible de créer des droits ou des obligations à l'égard des tiers de la collectivité,
- les courriers adressés aux fournisseurs destinés à contester ou demander des explications sur les factures litigieuses, relevant de la direction climat et énergies
- les ouvertures et clôtures de compte clients,
- les certificats de capacités et les attestations relatives aux travaux et diverses prestations,
- les attestations de commencement et fin des travaux,
- les ordres de service : détachement anticipé et intégration d'un point de livraison électrique. (marché groupement d'achat électrique – TEM)
- tous les formulaires de consentements de demande d'accès aux données de consommation d'un ou plusieurs points et d'estimation tous fluides confondus,

- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions du personnel relevant de la direction climat et énergies,
- les heures d'astreintes du personnel relevant de sa direction,

Volet financier :

- tous les engagements financiers et bons financiers dans la limite de 15 000 € HT pour les achats en section fonctionnement et section investissement dans le domaine d'activité de la direction climat et énergies,
- tous les contrats, y compris les contrats reconductibles ayant une incidence financière dans la limite de 15 000 € HT annuel,
- les bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures,
- tous les engagements financiers et bons de commandes relatifs aux fluides, combustibles, carburants sans limitation de montant,
- tous les contrats, abonnements relatifs aux fluides en lien avec l'activité de la direction climat énergie,
- tous documents en lien avec les économies d'énergies (CEE, etc...)
- tous documents pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou investissement,

Volet marché public :

En tant que maître d'œuvre :

- les ordres de services en lien avec l'activité de la direction,
- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- l'état de solde,
- les décomptes de pénalités,
- les tableaux de révisions, d'actualisation,
-

En tant que maître d'ouvrage :

- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- les décomptes de pénalités,
- les certificats de parfait achèvement,
- les levées de garantie,
- tout document, acte et correspondance relatif aux déclarations préalables d'ouverture ou d'achèvement de travaux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Franck Lebossé, directeur climat et énergies, cette même délégation sera exercée par Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques, cette même délégation sera exercée par Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

La Directrice Générale des Services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Franck Lebossé
directeur climat et énergies
Le

Notifié à Emmanuel Froissard
directeur du département
transitions énergétiques
Le

Notifié à Yoann Château
directeur général adjoint
transitions écologiques au quotidien
Le